

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle

**Procès-verbal de la 16^e réunion
de la Commission locale de l'eau (CLE)**

9 novembre 2017

Salle de Blangy-sur-Bresle

Durée

de 9h30 à 12h30

Ordre du jour

Introduction de M. PERIMONY Patrick, Vice-Président du SAGE

- Election du Président et des Vice-Présidents
- Mise à jour des membres de la Commission Permanente
- Adoption du projet de procès-verbal de la CLE du 10 mars 2016
- Présentation et approbation du présent ordre du jour
- Validation du rapport d'activité de la CLE de 2016
- Point sur la mise en œuvre du SAGE
- Présentation des actions du SAGE en cours et à venir
- Remise officielle du SAGE
- Cocktail de remerciement

1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux

Membres présents ou représentés par mandat

M. BECQUET - Maire de Morienne ; M. ROUSSEL – Maire de Rieux ; M. DELABOUGLISE, Maire d'Haudricourt ; M. SELLIER – Adjoint à la Mairie d'Aumale ; M. NANTOIS – Maire de Martainneville ; M. RICARD – Conseiller municipal à la mairie de Gamaches ; M. BOUCRY – Maire de Brocourt ; M. PERIMONY - Maire de Blargies ; MME VANDENBERGHE – Représentante du Conseil Régional de Normandie ; MME BIZET Carole – Conseillère départementale de la Somme – MME LUCOT-AVRIL – Conseillère départementale de la Seine-Maritime ; MME DAMIS-FRICOURT - Représentante de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Somme ; M. MAFFEÏS – Conseiller municipal de la Communauté de communes de la Picardie Verte ; M. VIGREUX - Président du SMEA de la région Caux Nord Est.

2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

Membres présents ou représentés par mandat

La Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime représentée par M. CABIN accompagné de MME BOUCHER ; La Chambre de Commerce et d'Industrie littoral Normand- Picard représentée par M. HUCHER accompagné de MME LATHUILE ; Le Comité Départemental de canoë kayak de la Somme représenté par M. BELDAME ; L'association syndicale autorisée de la Bresle représentée par M. CHAIDRON ; La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Seine-Maritime représentée par M. ANICET ; La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme représentée par M. PELLETIER ; L'UFC "Que choisir" Rouen représentée par M. PESSY ; Le groupement régional des agriculteurs biologiques de Haute – Normandie ou agriculture biologique en Picardie représenté par M. QUEVAUVILLIERS.

3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics locaux

Membres présents ou représentés par mandat

Le Préfet de Seine – Maritime représenté par MME FARDEL ; L'agence de l'eau Seine Normandie représentée par MME LECHEVALLIER-OLIVIER ; La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime représentée par MME. GIANNETTI ; La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie représentée par MME PALMERI ; La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France représentée par M. BARTHELEMY ; La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme représentée par MME GORIAU ; L'Agence régionale de santé des Hauts-de-France représentée par M DURANT.

Autres personnes présentes :

MME LECOMTE - Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle ; M. ANTON – animateur du SAGE ; M. BILLARD – Directeur de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle ; MME DE SAINT GERMAIN – Secrétaire comptable de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle ; M. MICHEL – Chargé de mission RCE ; M. MACKELBERG – Chargé de mission agro-environnemental.

Absents ou excusés :

1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux

M. MILON – Maire de Nullemont ; M. MARTIN – Maire de Nesle-Normandeuse ; M. DALLERY – Maire d'Andainville ; Mme. DELHOMELLE – Maire de Sénarpont ; M. DESTRUEL – Maire de Gamaches mais représenté par M. RICARD ; M. MYLLE – Maire de Lannoy-Cuillère ; Mme. FONTAINE - Représentante du Conseil Régional des Hauts-de-France ; M. DECORDE – Représentant du Conseil Départemental de l'Oise ; M. DUPUIS - Délégué communautaire à la communauté de communes de la Picardie Verte mais représenté par M. MAFFEIS ; M. CAVE – Vice-Président de la communauté de communes des Villes Sœurs ; M. HOUSSAYS – Président du SIAEPA de la Vimeuse ; M. CAPON - Président du SIAEP du Liger et de la Bresle ; Mme BOURGEOIS – Déléguée au Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière « le Liger » ; M. PLE - Président du SIAH du bassin versant de la Vimeuse ; M. DOYER – Représentant du Parc Baie de Somme 3 Vallées.

2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

M. CAUCHOIS - Président de la Chambre d'agriculture de la Somme ; M. POULAIN - Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ; M. MERANGER - Représentant Picardie Nature ; M. HUBAU - Société GHEERBRANT.

3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics locaux

M. le Préfet Coordonnateur du bassin Seine-Normandie ; M. RICHARD - Le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ; M. HARLAY - Agence des aires marines protégées ; MME GERARD - ARS de Normandie ; Mme JOUIN – Représentante DTT de l'Oise.

Introduction de Monsieur le Vice-Président du SAGE, M. PERIMONY

M. PERIMONY salue l'assistance et rappelle qu'il n'y a pas eu de réunion depuis 19 mois environ mais que le travail va reprendre. Il précise que la CLE n'a plus de Présidente. Mme LEFEBVRE qui a désormais d'autres fonctions, ainsi que M. MAQUET, Vice-Président de la CLE. Il est le seul Vice-Président aujourd'hui, voilà pourquoi il introduit cette matinée. Ainsi, cette CLE débutera par des élections du ou de la Président(e), des Vice-Présidents ainsi qu'une mise à jour de la Commission Permanente.

Il remercie tous les présents pour leur participation aux réunions nombreuses pour l'élaboration du SAGE. En effet, du temps de M. BIGNON l'élaboration du SAGE avait été faite à un rythme très soutenu mais qui avec du recul apparaît comme une très bonne solution pour rester mobilisé sur le sujet. Car lorsque nous avons des creux comme cela s'est passé dernièrement, il est plus difficile de reprendre le travail. Il précise que nous sommes réunis aujourd'hui pour l'aboutissement du SAGE qui va être remis aux membres de la CLE en fin de réunion. Il indique également que les communes à travers les communautés de communes vont prochainement exercer cette nouvelle compétence eau avec la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI. Il faudra donc trouver une articulation harmonieuse entre SAGE, élus, structure porteuse. Il donne ensuite la parole à Mme LECOMTE, animatrice du SAGE.

1) Election du Président et des Vice-Présidents

Mme LECOMTE annonce que la CLE va procéder aux élections et que seul les membres du collège 1 peuvent se présenter et peuvent voter à main levée ou à bulletin secret comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement du SAGE. Elle demande à l'assistance qui souhaite se présenter. Mme LUCOT-AVRIL se porte volontaire. Mme LECOMTE propose donc de voter à main levée. Le collège 1 ne voit aucun inconvénient à voter à main levée. Le vote conclue à l'élection à l'unanimité de Mme LUCOT-AVRIL. Elle prend alors la direction de cette CLE. Elle remercie tout le monde pour leur confiance. En rappelant bien que le travail se fera tous ensemble, sachant que de nombreuses choses évoluent aujourd'hui notamment la structure porteuse qui doit se restructurer et rappelle qu'elle est également Présidente de l'EPTB par intérim en attendant les prochaines élections, en remplacement de M. MAQUET. Elle annonce ensuite l'élection du Vice-Président. Il avait été décidé que les deux Vice-Présidents représentent les deux départements autres que celui de la Présidente donc Oise et Somme. Mme LUCOT-AVRIL fait état de l'investissement important fourni par M. PERIMONY en tant que Vice-Président et qu'il n'apparaît donc pas nécessaire d'élire un Vice-Président de l'Oise. Les membres du collège 1 sont favorables à cette proposition. Mme LUCOT-AVRIL invite donc M. PERIMONY à rejoindre la table. Elle demande ensuite aux membres du département Somme de se manifester pour se présenter Vice-Président. Mme BIZET, conseillère départementale du canton d'Abbeville 1, se porte candidate ainsi que M. NANTOIS, maire de Martainneville. Le vote à bulletin secret est donc choisi. L'urne est installée, deux rapporteurs sont désignés et les membres du collège 1 sont appelés à voter chacun leur tour.

Le dépouillement fait état des résultats suivants :

Nombre de suffrage : 13

Nombre de voix pour M. NANTOIS : 11

Nombre de voix pour MME BIZET : 2

Mme LUCOT-AVRIL annonce que M. Nantois est élu Vice-Président de la CLE du SAGE et l'invite à les rejoindre.

2) Mise à jour des membres de la Commission Permanente

Compte tenu des changements de Présidente et de Vice-Présidents, il convient de désigner des nouveaux membres au sein de la Commission Permanente. En effet, la Commission

Permanente est composée de 10 membres du collège 1 dont le Président et les Vice-présidents ainsi que 7 membres élus au sein du collège 1. Mme LEFEBVRE est remplacée par Mme LUCOT-AVRIL et M. MAQUET par M. NANTOIS mais étant donné qu'ils étaient déjà membres élus au sein de cette commission, ils doivent tout deux être remplacés. Le tableau ci-dessous récapitule les membres à remplacer.

<p>10 membres du 1^{er} collège représentant les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics Locaux (Elus le 17/12/12)</p>	<p>Mme. Blandine LEFEBVRE ↔ Mme Virginie LUCOT-AVRIL</p>
	<p>M. Emmanuel MAQUET ↔ M. Jean-Jacques NANTOIS</p>
	<p><i>M. Patrick PERIMONY</i></p>
	<p>1. Mme Françoise BOURGEOIS</p>
	<p>2. M. Christian ROUSSEL</p>
	<p>3. M. Jean-Claude BECQUET</p>
	<p>4. M. Firmin BOUCRY</p>
	<p>5. Mme Virginie LUCOT-AVRIL ↔ Election</p>
	<p>6. M. Jean-Jacques NANTOIS ↔ Election</p>
	<p>7. Mme Delphine DAMIS FRICOURT</p>

Mme LECOMTE explique le rôle de la Commission Permanente. Mme LUCOT-AVRIL propose à Mme BIZET de siéger au sein de la Commission Permanente pour pouvoir suivre les travaux de la CLE de plus près, étant donné sa volonté marquée par son choix (volontaire comme Vice-Présidente) d'être un membre actif de la CLE. Mme BIZET accepte ainsi que tous les membres du collège 1. M. SELLIER propose également sa candidature pour remplacer Mme LUCOT-AVRIL et tous les membres du collège 1 sont d'accord. La Commission Permanente est désormais ainsi composée :

10 membres du 1^{er} collège représentant les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics Locaux (Elus le 17/12/12)	Mme Virginie LUCOT-AVRIL (P)
	M. Jean-Jacques NANTOIS (VP)
	<i>M. Patrick PERIMONY (VP)</i>
	1. Mme Françoise BOURGEOIS
	2. M. Christian ROUSSEL
	3. M. Jean-Claude BECQUET
	4. M. Firmin BOUCRY
	5. <i>Mme Carole BIZET</i>
	6. <i>M. François SELLIER</i>
7. Mme Delphine DAMIS FRICOURT	

3) Adoption du projet de procès-verbal de la CLE du 10 mars 2016

Conformément aux règles de fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE), adoptées le 1^{er} septembre 2015, au début de chaque séance, les membres de la CLE adoptent le procès-verbal de la précédente réunion de CLE et approuvent l'ordre du jour qui leur est proposé.

Mme LECOMTE demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent formuler des remarques sur le procès-verbal.

Mme VANDENBERGHE constate une erreur concernant sa fonction qui est conseillère régionale de Normandie et non pas de Picardie, comme cela est noté. Mme LECOMTE précise qu'elle prend en compte cette remarque et va rectifier. Aucune autre remarque, le PV est adopté.

4) Présentation et approbation du présent ordre du jour

Mme LECOMTE, animatrice du SAGE, présente l'ordre du jour à l'assemblée. Aucune demande de modification ou d'ajout n'étant formulée, **l'ordre du jour de la 16^{ème} réunion de la CLE est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

5) Validation du rapport d'activité de la CLE de 2016

Mme LECOMTE rappelle les activités de la CLE en 2016.

L'année 2016 a été moins chargée pour la CLE, compte tenu de l'absence de Mme LECOMTE pendant un certain temps (8 mois) en attendant son remplacement. Aucune remarque n'est formulée.

Le rapport d'activité de la CLE pour l'année 2016 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

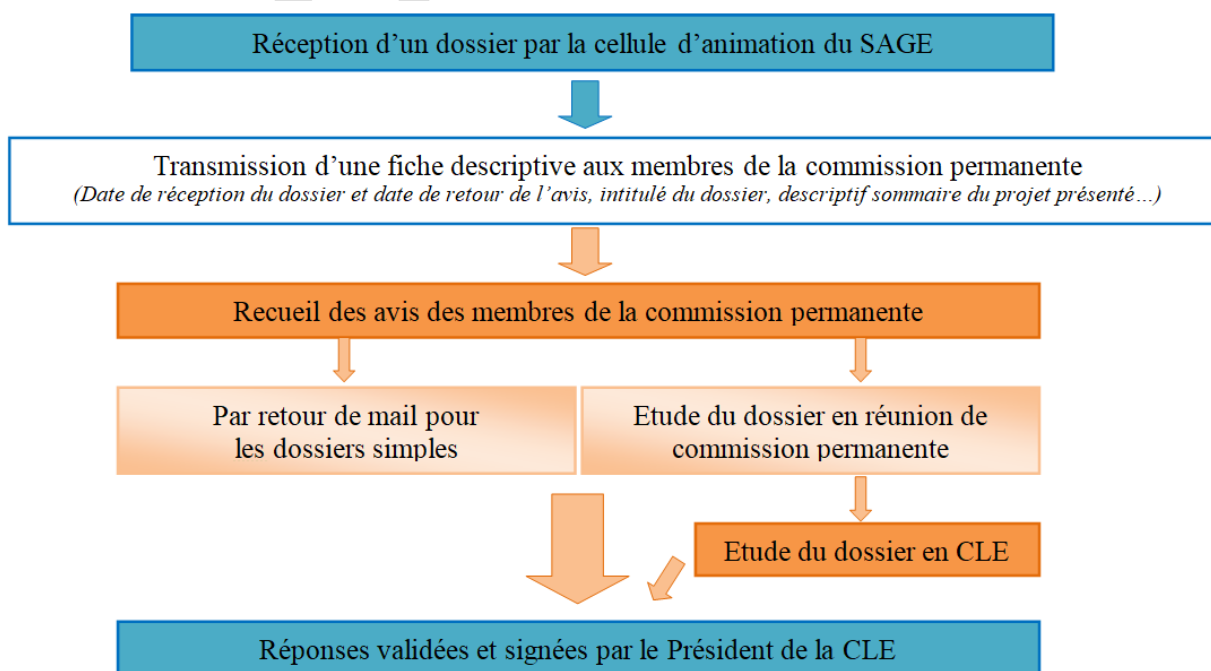
6) Point sur la mise en œuvre du SAGE

• Les commissions thématiques

Mme LECOMTE rappelle que lors de la dernière CLE, les membres avaient pu s'inscrire dans les commissions thématiques auxquelles ils voulaient être membres. Une liste des membres des commissions est d'ailleurs présente dans la pochette distribuée en début de séance, pour rappel car du temps s'est écoulé depuis leur inscription. Elle précise qu'il est toujours possible de s'inscrire (en fin de séance il conviendra de se présenter à M. ANTON qui prendra note) pour ceux qui le souhaitent. Mme LUCOT-AVRIL insiste sur le fait que plus il y a de monde en commission, mieux c'est. Enfin, pour information une commission thématique « mise en œuvre et communication » a lieu lundi 13 novembre à 10h à Aumale pour ceux qui souhaiteraient y assister.

• Les avis

Autre travail important durant la mise en œuvre du SAGE : les avis à rendre. Mme LECOMTE introduit en précisant que 3 avis ont été rendus en 2017 et que M. ANTON, son remplaçant va les présenter. Il commence par rappeler la procédure mise en place pour rendre les avis à travers le tableau ci-dessous. Sur les 3 avis rendus, la Commission Permanente a été sollicitée, comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement, étant donné les délais courts et le fait qu'aucune CLE n'était prévue.



M. MARTIN s'interroge sur l'intérêt de s'inscrire en commission étant donné que depuis 19 mois il n'y a rien eu et qu'il découvre qu'en fait 3 avis ont été rendus sans qu'il n'en soit tenu informé. Il est très mécontent de ne pas avoir été avisé de ces dossiers.

Mme la Présidente explique que les commissions présentées juste avant n'ont pas encore été organisées mais vont commencer prochainement. Il ne faut pas confondre avec la Commission Permanente (le Bureau) qui elle rend les avis au nom de la CLE par délégation.

Après de nombreux débats au sein de l'assistance, il est constaté que l'adressage mail pour la Commission Permanente est à reprendre complètement pour voir à quel moment les erreurs ont pu être commises. En effet, il s'avère que de nombreuses personnes n'ont pas reçu les ou certains avis à rendre. La Présidente et les Vice-Présidents s'accordent à dire que tout va être remis à plat et que nous allons repartir sur de bonnes bases après cette longue période d'inactivité. La sollicitation de la CLE et de la Commission Permanente sera désormais plus fréquente, Mme la Présidente s'y engage. Il est certain que l'envoi aux structures comme la fédération de pêche ne paraît pas être la bonne solution car la personne concernée n'a souvent pas l'information, comme c'est le cas pour M. MARTIN.

Mme LECOMTE rappelle la liste des membres de la Commission Permanente pour clore le débat.

- **Le règlement du SAGE**

L'animatrice revient sur les règles du SAGE désormais applicables pour faire un bref rappel des obligations de chacun.

- Règle n°1 : Modalité de consolidation ou de protection des berges
- Règle n°2 : Gérer les ouvrages hydrauliques en fonctionnement dans le lit mineur
- Règle n°3 : Compenser la dégradation des zones humides
- Règle n°4 : Limiter la création de nouveaux plans d'eau
- Règle n°5 : Préserver le lit mineur des cours d'eau

- **Le tableau de bord**

Mme LECOMTE définit l'importance du tableau de bord pour avoir des indicateurs pertinents sur ce qui a évolué et explique qu'il va être retravaillé pour être mieux adapté à la mise en œuvre. Pour remplir le tableau de bord, les élus ainsi que nombreux services seront sollicités par courrier pour faire remonter les informations à leur disposition et ainsi constituer une base de données la plus exhaustive possible et mise à jour régulièrement car certaines informations datent de l'état des lieux donc il y a 4 ans environ.

7) Présentation des actions du SAGE en cours et à venir

M. BILLARD, directeur de l'Institution fait un bref récapitulatif des missions de l'Institution en catégorisant chaque action par thématique dévolue à l'Institution et répondant naturellement aux enjeux du SAGE.

Chaque chargé de mission explicite ensuite ses actions, leurs objectifs et leurs résultats.

L'animatrice du SAGE conclut en mettant en perspective toutes ces actions avec l'atteinte des objectifs du SAGE, tout étant bien évidemment lié. La maquette exposée dans la salle reprend les actions réalisées, symbolisées par des drapeaux de couleurs différentes en fonction des thématiques. En espérant que ceux-ci se multiplient dans les années à venir.

Mme LECOMTE informe l'assemblée sur la rencontre prochaine avec les services de l'Etat des 3 Départements pour harmoniser les pratiques et coordonner l'application des règles sur le terrain.

Des classes d'eau élus vont aussi être lancées sur le territoire de la vallée de la Bresle. Les classes d'eau sont des formations déclinées sur 5 journées thématiques. Un questionnaire a

d'ailleurs été introduit dans les pochettes remises en début de séance, il permettra de voir les sensibilités de chacun sur les thèmes à aborder et de valider l'organisation. Ces journées ont pour objectif de faire découvrir et connaître les problématiques du bassin versant de la Bresle et de manière générale le fonctionnement du cycle de l'eau (eau potable, assainissement, inondation, rivière...). Elles se déclineront en deux temps, la matinée, plus technique, en salle avec des intervenants plus technique et des après-midi terrain pour visiter et apprécier les actions donc plus opérationnel. Elles seront organisées en 2018, date à fixer selon disponibilités de chacun. Le questionnaire sera à remettre avant de partir. Et en fonction de la mobilisation, les journées pourront être étendues à tous les élus du bassin versant. M. PERIMONY précise qu'il a déjà participé à ces journées sur le bassin versant du Thérain et que plusieurs thématiques sont abordées aussi bien les zones humides que l'assainissement ou la géologie... La décomposition des journées salle-terrain permet d'enrichir les propos et les débats entre élus, qui sont riches d'expérience et de convivialité. M. MARTIN regrette que ces formations ne soient ouvertes qu'aux élus. M. PERIMONY précise qu'aux journées auxquelles il avait assisté, il n'y avait pas que des élus. Mme OLIVIER complète en s'appuyant sur le SAGE des 6 vallées où ils avaient ouvert ces journées à tous les membres de la CLE. M. PESSY voudrait également que ces journées soient ouvertes au plus grand nombre car il s'inquiète de la méconnaissance de certaines personnes sur les questions liées à l'eau. Mme LECOMTE est très contente qu'*a priori* une mobilisation très forte soit ressentie dans la salle et que si le nombre d'inscrits est très important, des mesures seront prises pour renouveler l'expérience avec une 2^{ème} session. Malheureusement avec les retours d'expériences alentours, la mobilisation n'est pas importante. L'organisation sera donc changée lorsque que les inscriptions définitives seront faites, si besoin. En espérant que les inscriptions seront très nombreuses sur la vallée de la Bresle comme l'indique les interventions dans la salle.

8) Remarques et observations diverses

Mme LECOMTE demande s'il y a d'autres questions et passe la parole à Mme LUCOT-AVRIL qui clôture la séance et invite les membres de la CLE à venir boire un verre de l'amitié et ainsi récupérer le SAGE.

Mme LUCOT-AVRIL remercie tout le monde pour le travail accompli. Elle se souvient avoir été parmi ceux qui ont bataillés durant l'élaboration du SAGE pour le côté économique et environnemental. Il faut veiller à la protection des individus, des espèces, des industries... et trouver un juste milieu. Il faut s'attacher à ce que les élus locaux restent mobiliser car avoir des élus hors du territoire de la vallée comme c'était le cas reste compliqué pour la gestion. Cependant avec les évolutions règlementaires, cela devrait changer. Elle fera de son mieux en tant que Présidente.

Fin de la CLE.